

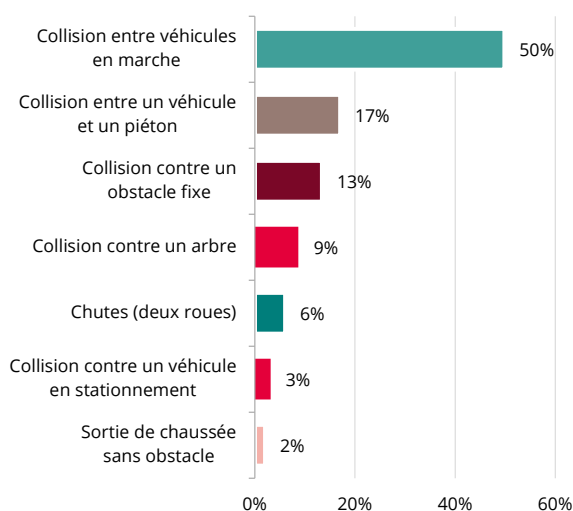
Les circonstances des accidents de la route

Cette année, la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, instaurée par les Nations Unies en 2005, a été commémorée le 20 novembre. Ces accidents, souvent violents et traumatisants ont fait près de 20 000 morts dans l'UE en 2021, dont 24 au Grand-Duché. À l'occasion de cette journée, le STATEC jette un regard sur les circonstances des accidents de la route de 2012 à 2021. Durant cette période, 315 personnes ont perdu la vie sur les routes luxembourgeoises, 2 729 ont été gravement blessées et 9 669 s'en sont sorties avec des blessures légères.

La moitié des accidents de la route sont des collisions entre véhicules¹ en marche...

...17% entre un véhicule et un piéton, 16% des accidents de la route impliquent un véhicule et un piéton, 13% contre un obstacle fixe et 9% contre un arbre. Les collisions contre un arbre sont les plus redoutables ; 47% sont fatales ou graves². Viennent ensuite les chutes de deux roues, qui sont mortelles ou graves dans 40% des cas, et les collisions contre un obstacle fixe, qui le sont dans 35% des cas.

GRAPHIQUE 1 : ACCIDENTS SELON LE TYPE ; 2012 - 2021

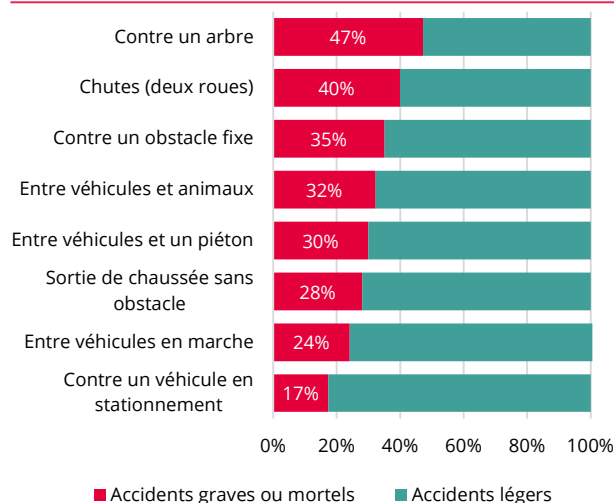


Source : Statec ; Police Grand-Ducale

1 « Véhicule » doit être pris au sens large : voitures personnelles et professionnelles, fourgonnettes, autobus, camions, vélos, deux-roues motorisés, trottinettes électriques etc.

2 La distinction entre accidents graves et légers est à consulter dans la partie « Méthodologie et définitions » à la fin de ce Regards.

GRAPHIQUE 2 : ACCIDENTS SELON LE TYPE ET LA GRAVITÉ ; 2012 - 2021

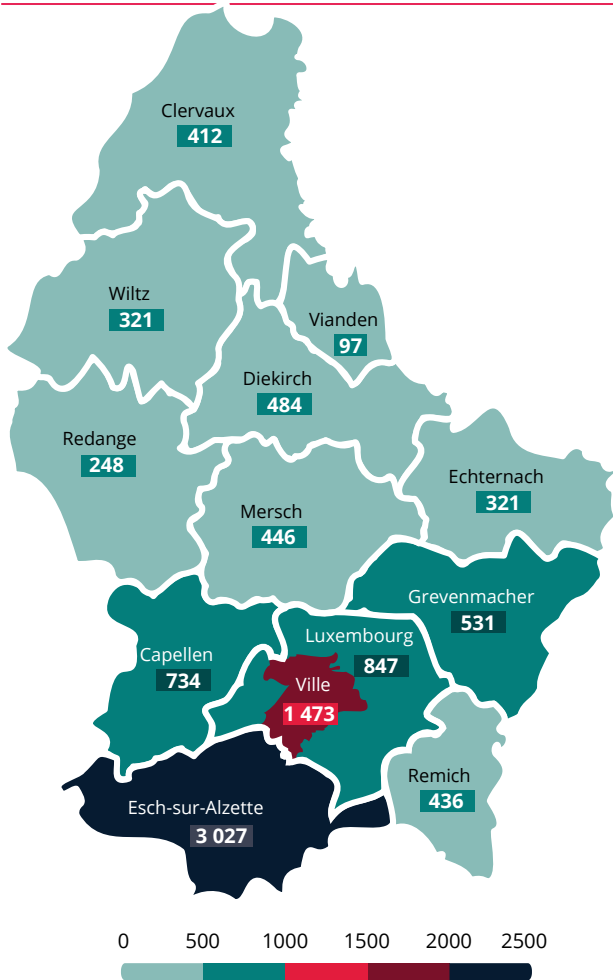


Source : Statec ; Police Grand-Ducale

Les accidents dans les cantons de Redange, Wiltz et Clervaux sont les plus graves

Ce sont les cantons d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg, les plus peuplés, qui ont connu le plus grand nombre d'accidents corporels sur les 10 dernières années : 3 027 accidents dans le premier et 2 320 dans le second (dont 1 473 à Luxembourg-Ville). Les accidents dans ces deux cantons représentent plus de la moitié des accidents corporels survenus au Luxembourg. Viennent ensuite les cantons de Capellen et de Grevenmacher, avec respectivement 734 et 531 accidents. C'est le canton de Vianden qui a été le moins touché, avec 97 accidents corporels entre 2012 et 2021.

CARTE 1 : NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS CORPORELS PAR CANTON ; 2012 - 2021

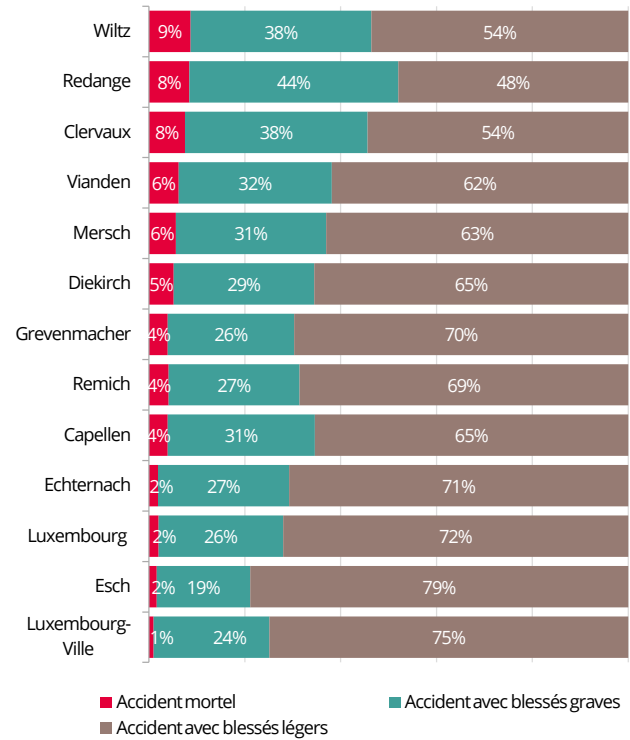


Source : Statec ; Police Grand-Ducale

L'analyse en fonction de la gravité de l'accident révèle que 79% des accidents corporels survenus dans le canton d'Esch-sur-Alzette et 75% de ceux survenus à Luxembourg-ville sont des accidents légers. Les accidents survenus dans les cantons de Redange, Wiltz et Clervaux

sont les plus graves, voire les plus mortels. Dans le canton de Wiltz, 9% des accidents étaient mortels et 8% dans celui de Redange et de Clervaux. Sur l'ensemble du pays, 3% des accidents étaient mortels, 26% ont causé des dommages corporels graves et 71% des blessures légères.

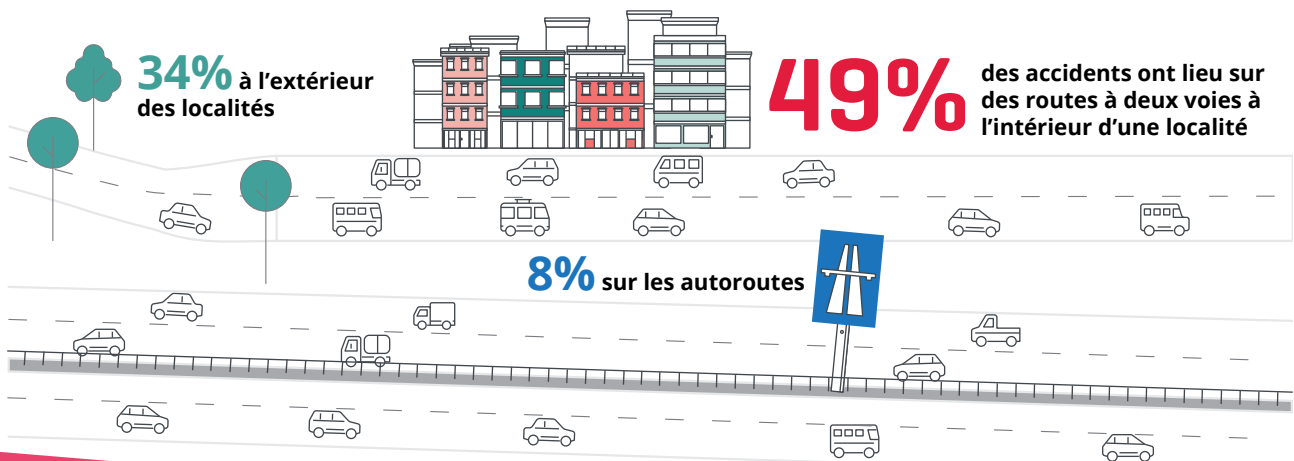
GRAPHIQUE 3 : ACCIDENTS CORPORELS PAR CANTON SELON LA GRAVITÉ ; 2012 - 2021



Source : Statec ; Police Grand-Ducale

49% des accidents se sont produits sur des routes à deux voies situées à l'intérieur des localités, 34% à l'extérieur des localités et 8% sur les autoroutes (dont 2% sur les bretelles d'autoroute).

RÉPARTITION DES ACCIDENTS (2012-2021)



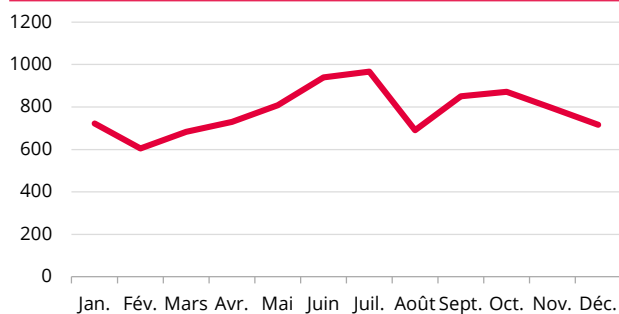
Les accidents survenus sur les routes à deux voies à l'extérieur des localités sont plus graves que ceux qui se produisent sur les autoroutes ou à l'intérieur des localités. En effet, respectivement 38%, 30% et 22% de ces accidents étaient mortels ou graves. Les accidents sur les chemins vicinaux ou pistes cyclables à l'extérieur des localités ne représentent que 1% du total des accidents mais ce sont les plus graves puisque 41% d'entre eux ont entraîné des blessures graves ou des morts.

Notons également que 4% des accidents ont eu lieu dans un giratoire, 24% dans un virage et 27% sur un croisement.

L'influence des saisons

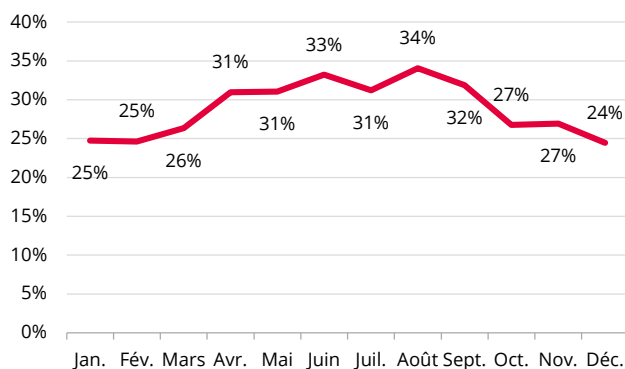
Malgré la neige, le verglas ou les jours plus courts, le nombre d'accidents baisse sur les routes en hiver. Les mauvaises conditions météorologiques dissuadent probablement les conducteurs de prendre la route, particulièrement les deux roues, avec en plus une diminution de la vitesse et un comportement plus prudent des automobilistes. Durant les beaux jours au contraire, les conducteurs sont plus souvent enclins à conduire, à l'exception du mois d'août, mois traditionnel des vacances. Ces comportements se reflètent également dans la gravité des accidents ; les accidents qui se produisent les mois d'avril à septembre sont en moyenne plus graves que ceux des autres mois.

GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DES ACCIDENTS CORPORELS SUR L'ANNÉE 2012 - 2021



Source : Statec ; Police Grand-Ducale

GRAPHIQUE 5 : PART DES ACCIDENTS MORTELS ET GRAVES SELON LE MOIS ; 2012 - 2021

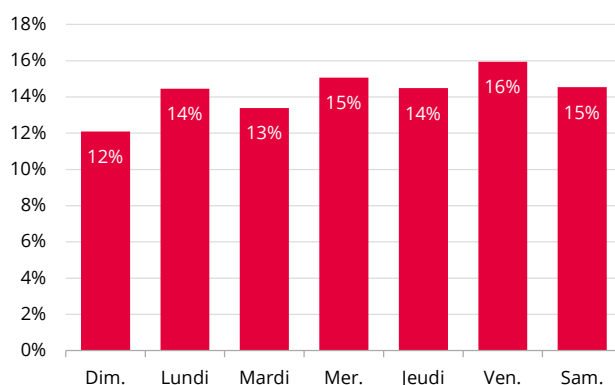


Source : Statec ; Police Grand-Ducale

En moyenne, sur les 10 dernières années, c'est les vendredis qu'ont eu lieu le plus d'accidents et les dimanches où l'on en compte le moins.

Ce sont les accidents des samedis et des dimanches qui sont les plus graves, c'est-à-dire qui causent le plus de décès et de blessés graves.

GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS SUR LA SEMAINE, EN %, 2012 - 2021



Source : Statec ; Source : Statec ; Police Grand-Ducale

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ACCIDENTS SELON LE MOIS ; 2012 - 2021



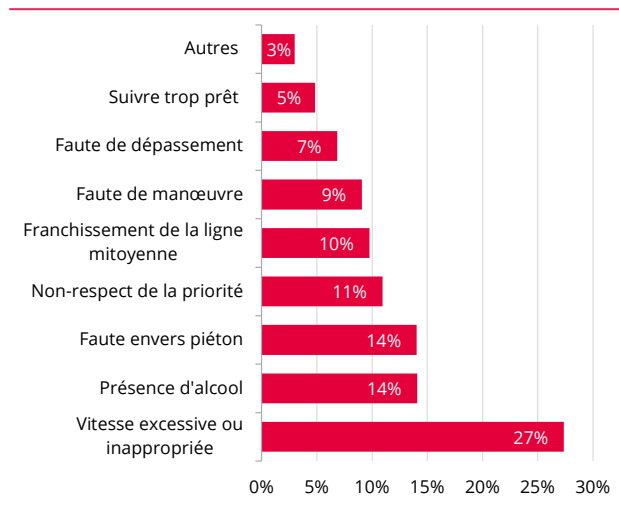
8%	6%	7%	8%	9%	10%	10%	7%	9%	9%	8%	8%
Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.

Source : Statec ; Police Grand-ducale

Le plus grand nombre d'accidents a lieu le matin entre 6h30 et 8h30 et l'après-midi entre 15h30 et 18h30. Les accidents les plus graves ont lieu l'après-midi entre 13h30 et 16h30 et entre minuit et 4h du matin.

La première cause présumée des accidents est de loin la vitesse excessive ou inappropriée recensée dans 27% des accidents.

GRAPHIQUE 7 : CAUSES PRÉSUMÉES DES ACCIDENTS GRAVES OU MORTELS ; 2015 - 2021³



Source : Statec ; Police Grand-Ducale
Autres: conduite à contresens ; non-observation des feux rouges

En moyenne, sur les 10 dernières années, 70% des accidents corporels se sont produits sur une chaussée sèche. Les chaussées glissantes en raison d'huile, de fumier ou de feuilles mortes semblent avoir un impact sur la gravité de l'accident ; la proportion d'accidents mortels ou impliquant des blessés graves est plus élevée dans ces cas, ce qui pourrait s'expliquer par l'effet de surprise pour le conducteur.

TABLEAU 2 : GRAVITÉ DE L'ACCIDENT SELON L'ÉTAT DE LA CHAUSSÉE ; 2012 - 2021

	Accident mortel	Accident avec blessés graves	Accident avec blessés légers
Sec	3%	27%	70%
Mouillé	4%	24%	72%
Verglas, neige	2%	18%	80%
Glissant (huile, fumier, argile, feuilles mortes)	5%	33%	62%

Source: Statec ; Police Grand-Ducale

³ Une publication sur l'influence de l'alcool dans les circonstances des accidents de la route est prévue pour la fin de l'année 2022.

Toujours sur cette période, 63% des accidents corporels de la route se sont produits pendant la journée, 5% au crépuscule, 11% la nuit sans éclairage et 21% la nuit mais sur une route éclairée.

Les accidents qui se sont produits la nuit, sans éclairage, sont plus graves, surtout en termes de mortalité.

TABLEAU 3 : ACCIDENTS SUIVANT LEUR GRAVITÉ ET LA VISIBILITÉ ; 2012 - 2021

	Accident mortel	Accident avec blessés graves	Accident avec blessés légers	Total
Plein jour	3%	27%	70%	63%
Crépuscule	3%	25%	72%	5%
Nuit, avec éclairage	2%	21%	76%	21%
Nuit, sans éclairage	7%	29%	65%	11%

Source : Statec ; Police Grand-Ducale

45% des accidents se sont produits par un trafic à faible densité, 33% à trafic normal et 22% lors d'un trafic dense. Non seulement le nombre d'accidents mais également leur gravité diminue avec l'accroissement de la densité de la circulation. Parmi les accidents qui surviennent lorsque la densité de la circulation est faible, 25% sont graves ou mortels contre 28% lorsque la densité est normale et 31% lorsqu'elle est faible. Ceci peut s'expliquer par des vitesses limitées par la densité et une plus grande attention de la part des conducteurs en cas de trafic dense.

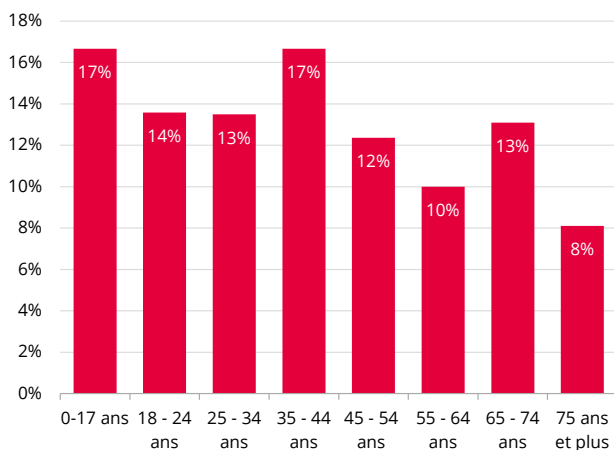
33% des conducteurs ou passagers tués lors d'un accident ne portaient pas la ceinture de sécurité

Lorsque les agents de police arrivent sur le lieu de l'accident, la reconstitution de la situation du port de la ceinture de sécurité au moment de l'accident n'est pas toujours facile ; elle est faite soit en fonction d'indices factuels, soit d'après le témoignage des impliqués. Nous avons limité l'analyse aux accidents en voitures impliquant des blessés graves ou des décès pour éliminer tant que possible les « sans indication » plus fréquents en cas d'accidents avec des blessés légers. L'analyse exclut également les bus et minibus, dans lesquels les passagers ne disposent pas toujours d'une ceinture de sécurité.

Il en ressort que globalement 13% des victimes gravement blessées ou tuées ne portaient pas de ceinture de sécurité. Parmi les victimes ayant perdu leur vie dans un accident de voiture, un tiers ne portait pas de ceinture de sécurité et 10% parmi les blessés graves. Un autre constat est celui que les femmes [92%] ont plus souvent le réflexe d'attacher la ceinture que les hommes [84%].

En moyenne, sur les 10 dernières années, 17% des passagers âgés entre 0 et 17 ans ne portaient pas de ceinture lors d'un accident grave ou mortel. Les 75 ans et plus sont les usagers les plus disciplinés ; 92% des conducteurs et passagers de cette classe d'âge étaient attachés.

GRAPHIQUE 8 : ABSENCE DE PORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ SELON LA CLASSE D'ÂGE ; 2012 - 2021



Source : Statec ; Police Grand-Ducale

A l'avant de la voiture, on attache plus souvent la ceinture qu'à l'arrière. En effet, 12% des conducteurs, 11% des passagers à l'avant et 24% des passagers à l'arrière ne portaient pas la ceinture lors de l'accident grave ou mortel.

Méthodologie et définitions

Au Luxembourg, seuls les accidents survenus sur une voie publique et ayant provoqué des dommages corporels et déclarés à la police grand-ducale sont repris dans la statistique. Les données sont puisées dans les procès verbaux établis par les agents de la force publique exploitées par le Statec.

Ces procès-verbaux contiennent des informations sur le lieu et la date de l'accident, les conditions de la chaussée, la situation météorologique au moment de l'accident, les circonstances ainsi que des détails sur les véhicules et les usagers impliqués.

Les **victimes tuées** incluent les personnes tuées sur le coup ainsi que celles qui sont décédées des suites de l'accident dans les trente jours.

Sont considérées comme **blessés graves** les victimes nécessitant une hospitalisation d'au moins 24 heures.

Sont considérées comme **blessés légers** les personnes qui ont subi des éraflures, des foulures ou toute autre lésion bénigne ne nécessitant qu'un traitement ambulatoire.

Il faut toutefois reconnaître que la distinction entre blessés graves et légers n'est pas toujours aisée pour les agents de la force publique.

Pour en savoir plus Bureau de presse

Tél 247-88 455 | press@statec.etat.lu

Cette publication a été réalisée par **Armande FRISING**. Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

Cette publication n'engage que le STATEC.
La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.